

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AFFIPARIS

(Eurolist)

Par courrier du 21 février 2008, complété par des courriers du 27 et 29 février, la société Capitol Inquiry Services Ltd (1) (Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O Box 1777, Belize City, Belize) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 octobre 2007, par suite d'une cession d'actions AFFIPARIS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AFFIPARIS et détenir 121 034 actions AFFIPARIS représentant autant de droits de vote, soit 4,18% du capital de cette société (2).

(1) Capitol Inquiry Services a repris les actifs de la société anonyme de droit luxembourgeois Redan Invest, suite à sa dissolution.

(2) Sur la base d'un capital composé de 2 898 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.